



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE CIRCULATION :
STATIONNEMENT INTERDIT DANS LA RUE DU CHATEAU

ARRÊTÉ N° 07-2023 :

Le Maire de la Commune de MAISOD,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-2 ;
- VU le Code de la Route, notamment l'article R-225 ;
- VU le règlement général de la Commune ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de l'étroitesse de la voie, pour la sécurité des usagers et des piétons, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

Interdire le stationnement des véhicules de chaque côté de la Rue du Château

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement bilatéral de tous les véhicules est INTERDIT au départ de la rue du Château menant au Foyer Communal sur une distance de 100 mètres.

Article 2 : Les panneaux « stationnement interdit » installés de chaque côté de ladite rue, définissent que les usagers de la route ont l'interdiction de stationner ou de s'arrêter dans la zone dans laquelle ils sont implantés.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
Les contraventions peuvent être caractérisées de classe 2 ou de classe 4, encourant une amende allant de 35 € à 135 € et une mise en fourrière du véhicule.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 5 : M. le Maire en sa qualité d'officier de police judiciaire, M. Le Commandant de gendarmerie de Moirans-en-Montagne, Les agents de la Police Intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Article 6 : Ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Jura
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie
- À Terre d'Émeraude Communauté, service chargé de la coordination de la Police

Intercommunale.

Fait à MAISOD, le 28 juin 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20230628-A_2023_0007-AR



Le Maire,

Michel BLASER

